OBALSKI
PARC RÉGIONAL

CHEMIN CAMPBELL
Lac Jos-Mann
Lac Hélène-Mann
BELVÉDÈRE DU MONT HÉLIOS
VERS LE CHEMIN CAMPBELL
VERS LE CHEMIN CAMPBELL
Lac Garth
Lac Alasper
Lac Sauvage
Lac Doré
Lac Surprenant
CAMP MORIN
Lac Jourdain
Petit Lac Gilman
Lac Boréal
Lac Towle
RELAIS DE L'AMITIÉ
BELVÉDÈRE DU LAC STEVENSON
Lac Stevenson
Lac Gilman
PLAGE MUNICIPALE
CENTRE PLEIN AIR MONT-CHALCO
PAVILLON OBALSKI
STATION DE POMPAGE
Chemin Campbell
167
167

S
E
O
N

SENTIERS

1. Kiwanis (9,4 km) *Grand tour du lac*
2. Hydro (2,3 km) *Petit tour du lac*
3. Chalco (0,9 km)
4. De la Montagne (3,6 km)
5. De la Tourelle (2,7 km)
6. La cédrière (4,8 km)
7. Le Rustique (1,8 km)
8. Historique minier (4,2 km)
9. Obalski (9,7 km)
10. Burton (2,4 km)
11. Sentier du sommet (4,1 km)
12. Troilus (2,1 km)
13. Familiale (2,8 km)
14. La Traverse (0,7 km)
15. Lac Stevenson (0,7 km)
16. Lac Sauvage (6,2 km)
17. La Desjardins (7,9 km)
18. Le Raccourci (2,1 km)
19. Boréale (1,6 km)

Jonction

SENTIERS D'HIVER SEULEMENT

LE SENTIER KIWANIS FAIT PARTIE DU 75S DE RANDO QUÉBEC, SOIT 75 SENTIERS POUR DÉCOUVRIR LE QUÉBEC À PIED. POUR EN SAVOIR PLUS ET PARTICIPER : 75S.CA

POUR LES ACTIVITÉS SUIVANTES: *PROCUREZ-VOUS VOTRE DROIT D'ACCÈS AU PAVILLON OBALSKI*

POUR VOIR LA CARTE EN VERSION ÉLECTRONIQUE ET POUR VOIR LA CARTE DÉTAILLÉE DES SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE, RENDEZ-VOUS À P3 OU

LÉGENDE

ACTIVITÉS
Marche · Vélo · Raquette · Ski de fond · Fatbike

STATIONNEMENTS
- P1 ENTRÉE DE LA PLAGE — BOULEVARD GILMAN
- P2 ENTRÉE DE LA STATION DE POMPAGE — KM 234 DE LA ROUTE 167, FACE À L'HÔPITAL
- P3 ENTRÉE DU MONT-CHALCO — KM 264 DE LA ROUTE 167
- P4 ENTRÉE DU CHEMIN CAMPBELL — KM 7,2

SERVICES
Pavillon Obalski · Toilettes · Plage · Aire de repos · Rampe de mise à l'eau · Location d'embarcations · Refuge · Toilettes sèches · Belvédère · Station de ski · Site de feu · Billetterie pour droits d'accès

NOUS JOINDRE
URGENCE : 911
LE CENTRE PLEIN AIR MONT-CHALCO : 418 748-7162
POUR SIGNALER UN BRIS :

RÈGLEMENTS
OBLIGATIONS
- Les chiens doivent être gardés en laisse et les excréments doivent être ramassés et disposés dans les poubelles.
- Jetez vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

RECOMMANDATIONS
- Il est permis d'allumer des feux de camp seulement dans les foyers prévus à cet effet.

INTERDICTIONS
- Il est interdit de pratiquer la chasse dans les limites du parc ou d'utiliser une arme à feu, une arme à air comprimé, un arc ou une arbalète.
- La récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ou commerciales est strictement interdite.
- Il est interdit de circuler en véhicules motorisés, incluant les VTT.
- Il est interdit de pratiquer le camping sauvage ou d'aménager des abris.

CHIBOUGAMAU

(projection: NAD 83 MTM 8)